

Organisation des élections des représentants du personnel aux CAP, CCP, CST...

TOO021ELEC

A Paris (adresse et accès précisés ultérieurement)

Présentiel - Synchrone

Inscrivez-vous au moins 2 mois avant le début du stage pour bénéficier d'un tarif préférentiel

Délai d'accès : Inscription jusqu'à la veille du démarrage de la session

Contactez Gaëlle (01 53 39 14 18, gaelle.ducher@adiaj.org) ou Julien (01 53 39 14 24,

julien.laudat@adiaj.org) pour réaliser cette formation en INTRA

Objectifs

- Maîtriser le dispositif réglementaire en matière d'élections et de désignation des représentants du personnel
- Maîtriser la réglementation relative aux opérations électorales
- Avoir un rappel de la mise en place, des attributions et du bon fonctionnement des instances de représentation

8 Public Visé

Tout agent des collectivités territoriales et établissements publics ayant à organiser les élections des commissions administratives paritaires (CAP), de la commission consultative paritaire (CCP), du comité social territorial (CST) et la désignation des représentants du personnel à la Formation Spécialisée(FSdésignation des comités d'hygiène, de sécurité et conditions de travail (CHSCT)

Pré Requis

Avoir des connaissances dans l'organisation des élections professionnelles de niveau débutant

Objectifs pédagogiques

Avoir un rappel de la mise en place, des attributions et du bon fonctionnement des instances de représentation

Maîtriser le dispositif réglementaire en matière d'élections et de désignation des représentants du personnel

Maîtriser la réglementation relative aux opérations électorales

Méthodes et moyens pédagogiques

- Exposé théorique illustré d'exemples et de cas concrets
- Echanges autour des questions/réponses
- Support documentaire via PADLET
- Encadrement assuré par l'ADIAJ Formation et/ou le formateur

Parcours pédagogique

Présentation générale des Commissions Administratives Paritaires (CAP), de la Commission Consultative Paritaire (CCP), du Comité Social Territorial (CST)

- Définition, création et compétences générales

- Composition

Élection des représentants du personnel aux CAP

- Calcul des effectifs au 1er janvier 2022

- Règles relatives aux listes électorales

- . Électeurs aux CAP (corps électoral)
- . Les 3 modalités de vote
- . Établissement des listes électorales
- . Publicité des listes électorales, réclamations et affichage

- Présentation des listes de candidats

- . Composition des listes de candidats et leur représentativité dans la FPT
- . Conditions d'éligibilité des candidats
- . Règles de présentation des listes de candidats
- . Dépôt, affichage et contestation des listes de candidats

- L'organisation du scrutin

- . Matériel de vote (bulletins de vote et enveloppes)
- . Charge financière et acheminement du matériel de vote
- . Bureaux de vote
- . Opérations de recensement et dépouillement des votes

- Résultats des opérations de vote

- . Calcul et attribution des sièges
- . Proclamation et publicité des résultats
- . Procès-verbal
- . Contestation des résultats

Élection des représentants du personnel au sein de la CCP

Le corps électoral (définition)

Règles relatives aux listes électorales

- . Électeurs à la CCP (corps électoral)
- . Les 3 modalités de vote
- . Établissement et publicité des listes

Présentation des listes de candidats

- . Composition et conditions d'éligibilité
- . Règles de présentation, dépôt et affichage des listes de candidats

L'organisation des bureaux de vote

- . Matériel de vote et transmission
- . Opérations de recensement et dépouillement des votes
- . Modalités d'attribution des sièges
- . Proclamation et publicité des résultats
- . Procès-verbal
- . Contestation des résultats

Élection des représentants du personnel au CST

Règles relatives aux listes électorales

- . Électeurs au CST
- . Les 3 modalités de vote
- . Établissement des listes électorales
- . Publicité des listes électorales, réclamations et affichage

Présentation des listes de candidats

- . Composition et présentation des listes de candidats et leur représentativité dans la FPT
- . Conditions d'éligibilité des candidats
- . Dépôt, affichage et contestation des listes de candidats

L'organisation du scrutin

- . Matériel de vote (bulletins de vote et enveloppes)
- . Charge financière et acheminement du matériel de vote
- . Bureaux de vote
- . Opérations de recensement et dépouillement des votes

Résultats des opérations de vote

- . Calcul et attribution des sièges
- . Proclamation et publicité des résultats
- . Procès-verbal
- . Contestation des résultats

Désignation des représentants du personnel à la Formation Spécialisée (FS)

- **Attribution des sièges et désignation des membres**
- **Remplacement des membres**
- **Fonctionnement et principales attributions**

Méthodes et modalités d'évaluation

Chaque stagiaire est invité à émarger sur EasySign, grâce à un mail d'invitation. L'émargement est obligatoire. L'équipe de l'ADIAJ est à votre disposition pour toute aide technique.

Modalités d'évaluation : Chaque stagiaire est invité par mail à compléter :

- **Avant la formation** : un questionnaire de positionnement via EvalOne, afin que chacun puisse nous faire remonter ses attentes.

- **Après la formation** : une évaluation de la satisfaction des stagiaires via EvalOne et des acquis de la formation via Google Form.

Vos résultats à ce test, ainsi qu'aux éventuels mises en situation et cas pratiques proposés lors de la formation, vous permettront de compléter, en auto-évaluation, l'attestation de fin de formation envoyée par mail le soir du dernier jour de la formation.

Attestations de la formation : Certificat de réalisation à l'employeur et Attestation de fin de formation à l'apprenant.

Modalités d'Accessibilité

ADIAJ Formation est en capacité d'accueillir ou réorienter toute personne en situation de handicap. Pour assurer un suivi optimal, merci de nous contacter.

Référent handicap : Volodia TOURTCHINE - 01 53 39 14 17 - volodia.tourtchine@adiaj.org

Durée

14.00 Heures
2 Jours

Effectif

De 4 à 14 Personnes

Tarifs (net de taxes)

Inter (Par personne) : **1 320.00**

Inter Adhérent (Par personne) : **1 220.00**



Contactez-nous !

Gaëlle DUCHER
Responsable Ingénierie Formation

Tél. : **0153391418**
Mail : gaelle.ducher@adiaj.org